

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2016

Le cinq avril deux mil seize à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel GENTIT, Maire.

Appel des Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux.

Etaient présents :

Mme FREI, Mr BELLE, Mr FEUGIER, Mme DABADIE,
Mme TROUILLET, Mr CAVAGNE, Mme ALLARD, Mr LIROT, Mme BELLE, Mr MANOUVRIER, Mme ROLLAND,
Mme BIT, Mr LEDUC, Mr RETUREAU, Mme GAILLIARD, Mr FUSTIER, Mme FOMBARON.

Etait absent :

Mr METZLAFF

Pouvoir (1) :

Mr METZLAFF à Mr MANOUVRIER

Secrétaire de séance :

Mme DABADIE.

Date de la Convocation : 30 Mars 2016.

Monsieur le Maire remercie Mr Michel ORSET, Percepteur, de sa présence.

I/ Approbation des Comptes Administratifs 2015 :

Commune :

- Section Fonctionnement → Dépenses 958 273.81€
→ Recettes 1 292 054.72€
Soit un excédent cumulé de 1 087 721.61€ (excédent 2015 : 333 780.91€ + excédent reporté 753 940.70€)
- Section Investissement → Dépenses 814 778.87€
→ Recettes 96 162.38€
Soit un déficit cumulé de - 409 230.38€ (déficit 2015 : -718 616.49€ + excédent reporté 309 386.11€)

Mr Michel ORSET présente le compte de gestion 2015, celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. Approbation à l'unanimité.

Eau-Assainissement :

- Section Fonctionnement → Dépenses 256 124.42€
→ Recettes 379 381.69€
Soit un excédent cumulé de 215 218.41€ (excédent 2015 : 123 257.27€ + excédent reporté 91 961.14€)
- Section Investissement → Dépenses 336 177.18€
→ Recettes 395 797.16€
Soit un excédent cumulé de 85 149.47€ (Excédent 2015 : 59 619.98€ + excédent reporté 25 529.49€)

Mr Michel ORSET présente le compte de gestion 2015, celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. Approbation à l'unanimité.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité (18 voix) l'approbation des comptes administratifs 2015 Commune et Eau-Assainissement, la réglementation en vigueur interdisant le Maire de voter les comptes administratifs.

II/ Vote de l'affectation des résultats 2015 et du Budget Primitif 2016

Commune :

- **Section fonctionnement :** 1 822 289.23€
- **Section investissement :** 1 226 035.61€

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016.

Le Maire propose aucune augmentation des taux des taxes communales (TH,TF) , les bases fixées par l'Etat ayant déjà été augmentées. De plus, les taux fixés dernièrement par la Communauté de Communes ont augmenté en vue de la création de la nouvelle intercommunalité et des travaux de la crèche. Cette disposition éviterait aux familles déjà en difficultés financières d'accroître leur situation.

Jean Louis Manouvrier propose quant à lui une augmentation même infime des taux en prévision de futurs projets.

Le trésorier informe que la capacité d'autofinancement de la commune est bonne, que le taux d'endettement est faible, que 50% de la population ne paye pas d'impôts, que la moyenne des revenus des foyers de Saint Sauveur est de l'ordre de 20 000€, celle-ci étant inférieure à la moyenne départementale qui est de 26 000€.

Après discussions et vote par 9 pour l'augmentation, 10 contre l'augmentation, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux actuels :

Taxe d'habitation 10,79%,

Taxe foncière bâtie 12,62%,

Taxe foncière non bâtie 36,87%.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats 2015 et par 12 Pour et 7 Abstentions le Budget Primitif 2016

Eau-Assainissement :

- **Section fonctionnement :** 575 718.41€
- **Section investissement :** 432 567.88€

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats 2015 et le Budget Primitif Eau-Assainissement 2016.

III/ Election d'un nouvel adjoint

Avant de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint, le Maire laisse la parole à Mme TROUILLET qui a présenté à l'assemblée sa démission de son poste de 3^{ème} adjoint pour raisons professionnelles

Le Maire la remercie pour tout le travail accompli depuis sa nomination d'adjointe.

Puis, le Maire précise le déroulement et rappelle la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que l'adjoint à désigner occupera dans l'ordre du tableau le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Mme Nelly ALLARD, seule candidate, est élue avec 15 voix, 4 blancs

IV/ Indemnités de fonction Maire et Adjoint

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux des indemnités votés le 08 Avril 2014.

V/ Commissions Communales

En raison de la démission de Mme TROUILLET, Vice-Présidente des commissions communales « Finances et Communication », le conseil municipal approuve à l'unanimité la nomination de Mme ALLARD comme Vice-Présidente des deux commissions, Mme TROUILLET restant membre dans ces commissions.

Par ailleurs, suite au retrait de Mr RETUREAU, membre de la commission « Finances », le conseil municipal approuve à l'unanimité son remplacement par Mr FUSTIER.

VI/ Création d'un groupe de travail « SENIORS »

Pour faire suite à une demande de Mr MANOUVRIER, un groupe de travail « Séniors » est créé. Il est composé de Mme GAILLIARD, Mrs CAVAGNE, FUSTIER, LEDUC, LIROT. Le référent est Mr MANOUVRIER. Approbation à l'unanimité.

VII/ Extinction de l'éclairage public une partie de la nuit

Une réflexion a été engagée par la commission travaux sur l'opportunité d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit. Il est proposé une extinction des candélabres de 23H00 à 5H00 sur toute la commune à l'exception de quatre points (Rue de la république, parkings du stade-école, mairie et local technique). Auparavant, une campagne d'information et d'affichage sera effectuée auprès de la population. Approbation à l'unanimité.

DIVERS :

Max BELLE rend compte de l'état d'avancement de la révision du PLU. Deux réunions de travail sont programmées au cours du mois de Mai. Une réunion publique se fera à l'issue de ces réunions.

Mr RETUREAU s'interroge sur les conséquences du fait du déclassement de certaines parcelles.

Le Maire rappelle que c'est le SCOT qui a obligé la commune de diminuer de 50% la surface constructible du PLU actuel. Conscient de l'incidence que cela pourrait avoir pour certaines personnes (succession, partage..), la commune s'est rapprochée du notaire et du conseiller juridique de la commune à ce sujet. Nous avons déjà été interpellés par certaines d'entre elles. Nous leur avons apportées les informations recueillies auprès de l'avocat conseil à savoir que le déclassement n'est pas opposable à la commune et n'ouvre droit à aucune indemnité.

Concernant l'urbanisme, aucun nouveau permis n'a été déposé pour le lotissement le Domaine du Murier. Un permis de construire a été accordé pour la construction de deux bâtiments, rue de Vaucanson

Au sujet de l'implantation d'une antenne FREE au carrefour de la route d'Izeron et la rue des Tulipes, le Maire indique que suite aux rapports des services juridiques et des contacts pris avec les services chargés des droits des sols, la commune a dû accepter la déclaration préalable. Il précise avoir reçu un journaliste du Dauphiné Libéré et qu'un article devrait paraître prochainement à ce sujet. Aussi, il s'est également déplacé auprès de riverains pour les informer de cette implantation.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la ville de Saint Marcellin organise une réunion publique le mercredi 27 Avril prochain à 18H00 à la salle Polyvalente de Saint Marcellin avec les représentants de la société Chambard et les services de la Dréal à propos de la centrale d'enrobés.

Dates des prochains conseils Municipaux : 24 Mai et 5 Juillet (à confirmer)

Le Maire rappelle les différentes manifestations prévues ce week-end : opération nettoyage, carnaval, pièce de théâtre.

La séance est levée à 22H30mn.

La secrétaire de séance,
Marie-Jeanne DABADIE,

Le Maire,
Michel GENTIT,

